



Achat voiture sur internet

Par **GUILLEMOTO**, le **26/11/2010** à **20:46**

Bonjour,rnrnJ'ai passé une commande d'achat de véhicule sur internet le 25.11.2010. Le lendemain je reçois un appel d'un des responsables du site me précisant que le modèle commandé n'existe plus et qu'il a été remplacé par un autre. rnVoici le changement : la motorisation 85 cv n'est plus fabriquée par le constructeur et a été remplacée par une motorisation de 75 cv qui est selon le responsable du site strictement identique en terme de performance que celui de 85cv. rnA noter que sur le site ce modèle de 85cv était bien présent et était même mis en gras avec une réduction intéressante de 29,5%.rnJe voulais également vous préciser que le site mentionnait à titre de comparaison le prix public du vehicule 85 cv (18661 €) et le prix que le site proposait (13156€). Soit 29,5% de réduction.rnAujourd'hui quand je regarde la valeur du nouveau véhicule sur le site du constructeur (car plus rien n'est affiché sur le site) , celui-ci est affiché à un prix de 17650€.rnLe produit souhaité n'existant plus, leur porposition de remplacement est-elle acceptable ?rnComment savoir si les performances de l'ancien et du nouveau véhicule sont identiques ?rnSuis-je en droit de demander la même promotion de 29,5% sur le nouveau modèle affiché à un prix inférieur? rnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **Clara**, le **26/11/2010** à **21:35**

Bonsoir, mefiez vous, l'offre allechante de 29.5% de remise sur un vehicule n'est peut etre qu'une façon deguisée d'appater le client et de lui proposer autre chose que celui qui vous interessait, et pour cause, à ce prix là, ça valait le coup. rnrnOn vous appate avec un 85v pour vous en vendre un de 75vrnrnPar contre, je ne connais rien au voiture et je ne saurai vous dire si les vehicules auront les memes performances. Avez vous une solution de vous retracter ? Si oui, faites le et reprenez tranquillement et sans precipitations de nouvelles recherches

Par **mimi493**, le **26/11/2010** à **21:39**

C'est un site relevant du droit français ?

Par **GUILLEMOTO**, le **27/11/2010** à **10:27**

Oui ce site depend bien du droit Français

Par **mimi493**, le **27/11/2010** à **12:05**

Contactez la DGCCRF, c'est de la publicité mensongère (faire une promo puis dire qu'on n'en a plus, c'est illégal, ils doivent prouver avoir eu la quantité suffisante)
Allez voir leur site et envoyez un mail clair, concis et donnant toutes les infos (ils répondent)